

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2010

L'an deux mille dix, le treize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DAMART, Maire, en suite de convocations en date du six octobre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Maryse VOISIN, Michel PUCHOIS (excusés) et Philippe KLIMCZAK.

Procurations : Maryse VOISIN à Rénald BOURGEOIS
Michel PUCHOIS à Jean Luc DOUDAIN

Secrétaire : Vincent VOISIN

1. Budget supplémentaire de la Commune – exercice 2010

Le Conseil Municipal, après délibérations et à l'unanimité des membres présents et représentés, vote le budget supplémentaire 2010 de la Commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 382 343.56 € pour la section de fonctionnement et qui présente un suréquilibre de 145 184.56 € pour la section d'investissement, les dépenses et les recettes étant respectivement de 333 444.99 € et de 478 629.55€.

2. Budget supplémentaire du service des eaux – exercice 2010

Le Conseil Municipal, après délibérations et à l'unanimité des membres présents et représentés, vote le budget supplémentaire 2010 du Service des Eaux qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 22 890.55 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 46 440.72 € pour la section d'investissement.

3. Achat du bâtiment de la gare

Considérant la convention opérationnelle de portage foncier, relative à l'ancien bâtiment voyageur de la gare cadastré E 376, conclue entre la commune de Maroeuil et l'Etablissement Public Foncier le 20 décembre 2005, qui prendra fin le 20 décembre 2010 et qui prévoit l'achat du bâtiment par la commune avant la fin de l'opération de portage, considérant l'état financier transmis par l'Etablissement Public Foncier en date du 13 août 2010 justifiant le prix d'achat du bâtiment à hauteur de 23 759.97 €, le Conseil Municipal, après délibérations et à l'unanimité des membres présents et représentés, valide l'achat de l'ancien bâtiment voyageur de la gare pour un montant de 23 759.97 €, autorise le Maire à poursuivre les formalités nécessaires et à signer les documents relatifs à l'achat du bâtiment.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la vente du bâtiment de la gare se fera par adjudication et qu'un cahier des charges sera soumis à délibération lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

4. Demande de garantie communale pour la construction de 4 logements « résidence du moulin »

Vu la demande initiale formulée par la SA d'HLM « Le Logement Rural » tendant à l'octroi de la garantie de la commune pour un emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et la délibération du 30 septembre 2009 ; considérant la nouvelle demande formulée par la SA d'HLM « Le Logement Rural », présentée hors délais par la SA d'HLM « Le Logement Rural » auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour l'octroi de la garantie de la commune pour un emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations aux conditions en vigueur actuellement ; considérant le manque de sérieux constaté lors d'affaires précédentes, notamment les réunions de travaux relatifs à la construction des 4 logements, objets de cette demande, et le dossier de réhabilitation de la gare ; considérant le montant des emprunts garantis actuellement par la commune, le Conseil Municipal, après délibérations et la majorité des membres présents et représentés, décide de ne pas garantir les emprunts que la SA d'HLM « Le Logement Rural » a contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction des 4 logements « Résidence du Moulin ».

ABSTENTION : Bernadette BOURSIER

5. Demande de financement du réseau d'aides spécialisées d'Aubigny en Artois

Considérant que deux enseignants spécialisés (psychologue scolaire et maître chargé de l'aide pédagogique) interviennent dans les écoles publiques de MARŒUIL et que leur action s'inscrit en complément des professeurs des écoles, que ces actions nécessitent du matériel pédagogique et psychométrique (fournitures scolaires, outils pédagogiques et de tests psychologiques) qui relèvent de la compétence des collectivités territoriales conformément aux lois de décentralisation et la demande de financement du Réseau d'Aides Spécialisées d'AUBIGNY-EN-ARTOIS pour ses interventions auprès des élèves de la commune, le Conseil Municipal, après délibérations et à la majorité des membres présents et représentés, accepte de contribuer au bon fonctionnement de ce dispositif par le versement d'une aide de 236 €

correspondant à 1 € versé par enfant scolarisé dans les écoles publiques de la commune et décide de payer la dépense par l'achat direct de fournitures sur le chapitre 11 du budget de l'exercice 2010 à hauteur de la même somme.

ABSTENTION : Marie-Andrée DUPENT

6. Renouvellement d'un contrat unique d'insertion- contrat d'accompagnement à l'emploi

Vu la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale, notamment l'article 49 codifié aux articles L 322-4-10 à L 322-4-13 du code du travail, le décret n° 2005-243 du 17 mars 2005 relatif au contrat initiative-emploi, au contrat d'accompagnement dans l'emploi et modifiant le code du travail, le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion, considérant la réglementation actuellement en vigueur, la demande de Madame Carole NOREZ pour renouveler son contrat, qu'elle entre dans la catégorie du public prioritaire et que cet emploi est nécessaire au bon fonctionnement du service des écoles, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de renouveler le contrat d'accompagnement dans l'emploi de Madame Carole NOREZ, à raison de 20 heures par semaine, à compter du 3 novembre 2010, pour une durée de 6 mois renouvelable, rémunéré sur la base du SMIC ; autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cet emploi et décide que les dépenses liées à cet emploi seront payées sur le crédit du chapitre 012 du budget.

7. Questions diverses

1°) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ volontaire de Monsieur Pascale DUROT. Il ne fait plus partie des effectifs de la commune de MARŒUIL et des cadres de la fonction publique territoriale depuis le 1^{er} octobre 2010.

2°) Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de nommer le stade municipal de football, le « *stade Orlando BALESTRA* », sous réserve de l'accord de la famille. La majorité du Conseil Municipal est favorable à cette proposition. Il demande au Conseil Municipal de respecter une minute de silence à la mémoire de Monsieur Orlando BALESTRA

3°) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réunion de réception de chantier prévue le vendredi 15 octobre 2010 à 11 heures avec l'entreprise COLAS qui a réalisé la réfection de la chaussée des rues du 8 Mai et du Four. Monsieur Thomas CARBONNET, conseiller municipal, précise qu'il faut faire le tour de l'ensemble des travaux de réfection de chaussée réalisés cette année et de souligner, pour comparaison, la mauvaise finition de la rue du Four.

4°) Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir sur le lieu d'implantation d'une aire de jeux pour enfants. Les sites envisagés sont : le parc de la Maison des Associations, le jardin du presbytère, le terrain à proximité de la grange rue Neuve, à proximité de l'école Yourcenar.

5°) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réunion avec Noréade en date du 27 septembre dernier. Les travaux de construction de la station d'épuration commenceront au printemps 2011. En raison de contraintes techniques, la programmation de la première phase des travaux de réseau a été revue. Celle-ci concernera la rue d'Etrun, la rue Jean Jaurès et la résidence de Gaulle.

6°) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réunion avec le Conseil Général et la Communauté de Communes de l'Artois au sujet de la contractualisation. Un assouplissement récent permet aux communes de plus de 2 000 habitants d'être maître d'ouvrage dans le cadre de cette contractualisation, à condition que le projet soit innovant et qu'il y ait un financement intercommunal ou une spécificité intercommunale à l'ouvrage réalisé.

7°) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une prochaine visite du site des Engrais MAXIMA avec Madame GENISSON, Madame ROSSIGNOL et la commission technique du Conseil Général afin d'étudier le projet d'un établissement type EPHAD-MAPAD. Sur le secteur de l'arrageois un tel projet devrait voir le jour dans les 10 ans à venir.

8°) Monsieur Vincent VANIET, adjoint à la communication, informe le Conseil Municipal de la réunion de Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Artois prévue le 19 octobre et rappelle la nécessité, en cas d'absence des membres, de se faire représenter par un suppléant.